

AVIS N° 12
DU COMITE DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du mercredi 02 juin 2010 :

- 1- De mettre à jour l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX en y incluant la valeur : LES CEMENTS DE BIZERTE –SCB - dont le nombre de titres admis est de 44 047 290 actions ordinaires.

- 2- De fixer le flottant de la valeur SCB à 20% et le facteur de plafonnement à 1.

- 3- De mettre à jour la composition des Indices sectoriels « 2000- Industries » et « 2300 – Bâtiment et Matériaux de Construction » en y incluant la valeur SCB.

Les mises à jour ci-dessus prennent effet à partir du **lundi 07 juin 2010**.